

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 06 avril 2023

Délibération n° 2023-04-09

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 31/03/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 31/03/2023
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEYRIS.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04 avril 2023
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 06 avril 2023
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06 avril 2023
Frédérique ROMERO donne procuration à Jean-Michel MABILLET en date du 03 avril 2023
Mylène LARRIEU donne procuration à Christel EYHERAMOULO en date du 06 avril 2023

Absents :

Davy CAMY
Carine REY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE.

Objet : DECLASSEMENT ET CESSIION CUISINE INDUSTRIELLE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser du domaine communal une cuisine industrielle utilisée jusqu'en 2005 par les services de la ville, pour la préparation des repas scolaires.

Monsieur IGOUDGIL Rabah domicilié à La Rochelle au 41 rue rempart des voiliers a fait à la commune une proposition de rachat en l'état, pour un montant de 800.00 euros (huit cents euros).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché/Publié le 11/04/2023

ID : 040-214002099-20230406-DELIB2023_04_09-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant la vétusté de cette cuisine industrielle ainsi que sa non utilisation par les services de la ville

Considérant la proposition de reprise en l'état de monsieur Igoudgil Rabah pour un montant de 800.00 euros (huit cents euros)

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. Une cuisine industrielle composée d'un four, d'une plancha, d'un bain marie et d'une friteuse est déclassée du domaine public communal pour être classée dans le domaine privé.

ARTICLE 2. La proposition de reprise de M. IGOUDGIL Rabah, pour un montant de 800.00 € (huit cents euros) est acceptée.

ARTICLE 3. Madame le Maire est autorisée à encaisser la recette correspondante et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY

Pour extrait conforme,
Le 11 avril 2023,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 11 / 04 / 2023

- après télétransmission électronique le 11 / 04 / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 04 / 2023

